



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Rochelle, le 14 avril 2021

GESTION DE L'EAU - LIMITATION PROVISOIRE DES USAGES DE L'EAU POUR L'IRRIGATION

Mesures de limitation

Conformément à l'arrêté cadre interdépartemental en vigueur délimitant les zones d'alertes et définissant les mesures de limitation ou de suspension provisoires des usages agricoles de l'eau sur le périmètre de l'OUGC COGEST'EAU et aux mesures décidées par la Préfète de la Charente, pour le bassin Aume-Couture, **le préfet de la Charente-Maritime prend les mesures de limitation des usages de l'eau suivantes :**

Mesures nouvelles à compter du vendredi 16 avril 2021, 08 heures :

OUGC	Bassin	Mesure de restriction
COGESTEAU	Aume-Couture	Alerte de printemps interdiction d'irriguer 3 jours sur 7 du lundi 8h au mardi 8h du mercredi 8h au jeudi 8h du vendredi 8h au samedi 8h

Mesures reconduites :

OUGC	Bassin	Mesure de restriction	Date d'entrée en vigueur
EPMP	Mignon Courance MP7	Vigilance Gérée dans le cadre du protocole de gestion de l'Établissement Public du Marais Poitevin (EPMP)	Lundi 12 avril 08 heures

Contact réservé à la presse

Service départemental de la communication
interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur

CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1

www.charente-maritime.gouv.fr

[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)